

Von: [Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS](#)
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 1 pour sec2)
Datum: Mittwoch, 21. August 2024 10:07:27

Destinataires :

- directions des gymnases, écoles de maturité professionnelle, écoles de culture générale et écoles de commerce
- secrétariats des écoles du degré secondaire II
- directions des écoles professionnelles
- Section des écoles moyennes (RKU, DKR, NBO, VQU, ARI, RKL)
- Section des écoles professionnelles (ALE, RSC, MVI)
- Unité Applications informatiques (MFI, RAH, LAU)

Chères directrices, chers directeurs des écoles du degré secondaire II,
Mesdames, Messieurs,

L'inscription électronique pour les filières du degré secondaire II a été utilisée pour la deuxième fois à grande échelle pour les élèves de 10H et 11H. Sans grandes difficultés, près de 8'700 inscriptions ont été gérées dans Jaxforms. Nous vous remercions tout particulièrement pour votre engagement. Toutes les propositions de modification soumises par les directions d'école ont été examinées et peuvent en partie être mises en œuvre.

Les améliorations suivantes sont notamment prévues :

- **Vue principale du backend**
Afin que les écoles puissent visualiser les informations clés dès la vue principale du backend, des colonnes sont ajoutées et l'affichage est conçu de façon plus conviviale.
- **Destinataire de la facture**
Lors de l'inscription, il est indiqué dans l'onglet « Représentant légal » qu'il faut saisir en premier la personne détenant l'autorité parentale qui doit recevoir les factures pour les excursions (en cas d'admission définitive).
- **Élèves de maturité professionnelle**
Pour les élèves de maturité professionnelle dont le canton de domicile ne correspond pas au canton où a lieu l'apprentissage, une explication est ajoutée sur la page d'accueil lors de l'inscription afin qu'ils comprennent mieux comment ils doivent s'inscrire.
- **Export/import des notes**
L'import et l'export des notes est réduit au minimum. En outre, le format Excel est utilisé à la place du format CSV.
- **Transformer l'inscription à une école de commerce avec MP ou à une école d'informatique en inscription à une MP**
Il sera possible de transformer une inscription positive à une école de commerce avec MP ou à une école d'informatique en une inscription à une MP.
- **Message d'erreur complété**
Désormais, la raison pour laquelle l'export dans Evento n'a pas fonctionné correctement est indiquée dans le message d'erreur.
- **Correction de petites erreurs**
Des petites erreurs sont corrigées (frontend et backend).

Informations pour les parents

Concernant la procédure d'évaluation : à partir du 21 octobre 2024 (après les vacances d'automne), les parents des élèves de 10H et de 11H des écoles publiques pourront inscrire leurs enfants en ligne à la procédure d'évaluation pour les filières suivantes : gymnase (filières monolingue et bilingue ; élèves de 10H

uniquement filière bilingue), école de maturité professionnelle, école de culture générale, école de commerce sans maturité professionnelle, école de commerce avec maturité professionnelle (3i) et école de commerce avec maturité professionnelle (3+1). Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs filières en même temps. Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} décembre. Une inscription tardive à la procédure d'évaluation n'est possible que dans des cas exceptionnels. Ainsi, les élèves sont encouragés à s'inscrire à la procédure d'évaluation pour toutes les filières qui les intéressent, p. ex. également pour une maturité professionnelle s'ils ne disposent pas encore d'un contrat d'apprentissage. Pour une inscription à une formation CFC à plein temps dans les domaines techniques et du santé-social, les élèves doivent s'adresser directement à l'école concernée. La qualification est disponible via l'application d'inscription seulement pour la maturité professionnelle accompagnant la formation CFC à plein temps. Les directions d'école du degré secondaire I seront informées par les inspections scolaires.

Concernant les examens d'admission : les élèves qui ne se sont pas inscrits à la procédure d'évaluation pourront s'inscrire directement aux examens d'admission entre le 2 décembre 2024 et le 15 février 2025, et les élèves qui se sont inscrits à la procédure d'évaluation pourront le faire entre le 1^{er} et le 15 février 2025. Les inscriptions effectuées dans le système seront valides ; plus aucun document papier ne sera envoyé. Là aussi, les élèves qui n'ont pas encore de contrat d'apprentissage mais qui, dans le cas où ils trouveraient une place, seraient intéressés à faire la maturité professionnelle doivent déjà s'inscrire à l'examen d'admission pour la MP 1. (Dans des cas exceptionnels, les écoles qui organisent les examens peuvent permettre une inscription tardive - nous vous prions cependant de ne pas communiquer cette information à l'extérieur). Tous les élèves ne dépassant pas l'âge limite en vigueur peuvent s'inscrire à l'examen d'admission, c'est-à-dire aussi les élèves issus d'une solution transitoire ou d'une école privée.

Davantage d'informations ainsi que le lien vers l'inscription seront publiés sur la page Internet www.be.ch/inscriptionsec2.

Système d'administration Jaxform

Les écoles qui disposent déjà d'un accès à ce système peuvent continuer à utiliser le même compte. Les écoles qui n'ont pas encore d'accès peuvent s'adresser à l'assistance (031 636 68 00 ou inscriptionsec2@be.ch).

Assistance

Il est toujours prévu que le service d'assistance se fonde sur un modèle à deux niveaux. En premier lieu, les parents ou les élèves s'adressent aux écoles : pour les élèves du degré secondaire I, à la direction d'école et, pour les élèves s'inscrivant directement aux examens d'admission, à l'école du degré secondaire II compétente. Si elles ont besoin d'aide, les écoles peuvent ensuite contacter le service d'assistance (031 636 68 00 ou inscriptionsec2@be.ch). Celui-ci est disponible du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ainsi que le vendredi matin de 9 h à 12 h.

De plus amples informations vous seront transmises en temps utile. En cas de question, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance.

Avec mes salutations les meilleures,

Vanessa Queaires, Sachbearbeiterin
[+41 31 633 34 37](tel:+41316333437) (direkt), vanessa.queaires@be.ch

Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern, Mittelschul- und Berufsbildungsamt, Abteilung
Mittelschulen
Kasernenstrasse 27, 3013 Bern
[+41 31 633 87 79](tel:+41316338779), www.be.ch/mittelschulen

Support Anmeldung Sekundarstufe II

Telefon [+41 31 636 68 00](tel:+41316366800) (Montag bis Freitag 09:00 - 12:00 Uhr und Montag bis Donnerstag 14:00 -
16:00 Uhr), anmeldungsek2@be.ch